

CERTIFICAT D'APPROBATION C.E.E. DE MODELE
N° 98.00.392.002.0 DU 9 MARS 1998

Compteur d'eau chaude SCHLUMBERGER modèle TU 2 C

**(CLASSE B : POSITION HORIZONTALE)
(CLASSE A : AUTRES POSITIONS)**

LE PRESENT CERTIFICAT EST ETABLI EN APPLICATION DE LA DIRECTIVE 71/316/C.E.E. DU 26 JUILLET 1971 MODIFIEE PAR LA DIRECTIVE 83/575/C.E.E. DU 26 OCTOBRE 1983 RELATIVE AUX DISPOSITIONS COMMUNES AUX INSTRUMENTS DE MESURAGE ET AUX METHODES DE CONTROLLE METROLOGIQUE, DE LA DIRECTIVE 79/830/C.E.E. DU 11 SEPTEMBRE 1979 CONCERNANT LE RAPPROCHEMENT DES LEGISLATIONS DES ETATS MEMBRES RELATIVES AUX COMPTEURS D'EAU CHAUDE, DU DECRET N° 73-788 DU 4 AOUT 1973 MODIFIE ET DU DECRET N° 82-537 DU 22 JUIN 1982 REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE : COMPTEURS D'EAU CHAUDE.

FABRICANTS

SCHLUMBERGER INDUSTRIES, 9, rue Ampère, 71031 Mâcon, France.

SCHLUMBERGER INDUSTRIES, Strada Valcosserra, 16, 14100 Asti, Italie.

DEMANDEUR

SCHLUMBERGER INDUSTRIES, 50, avenue Jean Jaurès, 92120 Montrouge, France.

OBJET

Le présent certificat renouvelle l'approbation C.E.E. de modèle prononcée par le certificat n° 88.0.01.389.1.0 du 10 mars 1998 (1) complété par le certificat n° 95.00.392.002.0 du 27 juin 1995 (2).

CARACTERISTIQUES

Les compteurs d'eau chaude SCHLUMBERGER modèle TU 2 C ont, suivant la version, les caractéristiques suivantes :

Version	15	15 E	20	20 E
Débit nominal (m ³ /h)	1,5		2,5	
Diamètre nominal (mm)	15		20	
Pression maximale (bar)	16			
Perte de pression à Q _{max} (bar)	1			
Portée du totalisateur (m ³)	99 999,999	99 999,999 9	99 999,999	99 999,999 9
Unité de chiffrasion (dm ³)	1	0,1	1	0,1
Echelon de vérification (dm ³)	0,2	0,05	0,2	0,05

(1) Revue de Métrologie, mars 1988, page 279.
(2) Revue de Métrologie, février 1996, page 1032.



INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

Les inscriptions réglementaires sont inchangées, à l'exception du signe d'approbation C.E.E. de modèle qui est remplacé par le suivant :

F 98
392.002

CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION

Les compteurs d'eau chaude SCHLUMBERGER modèle TU 2 C version 15 sont vérifiés à l'eau froide et en position horizontale avec les erreurs maximales tolérées suivantes :

- de 30 dm³/h à 120 dm³/h : $-5\% \leq \text{EMT} \leq +5\%$
- de 120 dm³/h à 3 m³/h : $-2\% \leq \text{EMT} \leq +4\%$

Les compteurs d'eau chaude SCHLUMBERGER modèle TU 2 C version 20 sont vérifiés à l'eau froide et en position horizontale avec les erreurs maximales tolérées suivantes :

- de 50 dm³/h à 200 dm³/h : $-5\% \leq \text{EMT} \leq +5\%$
- de 200 dm³/h à 5 m³/h : $-2\% \leq \text{EMT} \leq +4\%$

DEPOT DE MODELE

Les plans ont été déposés à la sous-direction de la métrologie et à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement de Bourgogne et chez les fabricants sous la référence DA 05-133.

VALIDITE

Le présent certificat a une validité de 10 ans à compter de la date figurant dans son titre.

POUR LE SECRETAIRE D'ETAT ET PAR DELEGATION

PAR EMPECHEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,
L'INGENIEUR EN CHEF DES MINES,

J.F. MAGANA
